



ANNEXE 1
RAPPORT SUR LE BILAN DE CONCERTATION



Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon



Rapport du Bilan de concertation

Annexe 1 à la délibération n° 19.04.23.05/CS

Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation -

01, rue Benoît Roussel - 97430 Trois Mares - LE TAMPON

Tél. 02-62-91-01-69 - Email : scotgrandsud@casud.re - www.smepgrandsud.re

SOMMAIRE

Rappel des modalités de la concertation définies dans la délibération de prescription de la révision.....	3
I. Organisation mise en place pour assurer la concertation	4
1. Avec les élus du Syndicat Mixte	4
II. La concertation auprès du grand public.....	7
1. Mise à disposition du public de registres d'observation	7
2. Organisation de réunions publiques.....	7
III. Les rencontres avec les Maires des 10 communes	10
IV. Les outils de la communication et de la concertation	11
1. Le site internet du Syndicat Mixte	11
Conclusion du bilan de la concertation mise en œuvre	11

Rappels des modalités de la concertation

Par délibération n° 13.03.21.09/CS en date du 21 mars 2013 le SMEP a redéfini les modalités de la concertation pour accompagner l'élaboration du SCoT, faisant suite à la modification des statuts du SCoT et de la validation de son nouveau programme d'actions par les EPCI membres en novembre et décembre 2011 (délibérations N° 11.11.10_37 de la CIVIS et n° 11.11.30.28 de la CASUD).

Les modalités de la concertation

Ce que précisant la délibération n° 13.03.21.09/CS, que l'élaboration d'un SCoT, au même titre qu'un PLU, est une démarche qui modifie de façon substantielle le cadre de vie et/ou l'activité économique des communes intéressées

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, l'élaboration du SCoT sera menée en concertation afin d'associer, pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole et selon les modalités définies par le syndicat mixte. Cette concertation doit en outre permettre de favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise à disposition de dispositifs adaptés, de recueillir les observations de tous ceux qui souhaitent contribuer à l'enrichissement du projet du SCoT, et de connaître les aspirations de la population.

La concertation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- (1) Les élus des communes et des EPCI du Grand Sud se verront communiquer pour avis le projet de Diagnostic Territorial avant validation par le Comité Syndical du SMEP.
- (2) Le PADD provisoire ainsi que le projet de SCoT arrêté seront présentés aux élus des communes concernées avant validation par le Comité Syndical du SMEP
- (3) L'organisation des débats publics se fera dans chacune des 10 communes du Grand Sud
- (4) Des registres d'avis resteront à disposition, accompagnés des documents projets (PADD et suivants), dans les Mairies des Communes du Grand Sud, permettant le recueil des suggestions, remarques et/ou observations des populations ; auxquels seront joints informations et documents relatifs à l'avancement du projet
- (5) Un site internet dédié au SCoT permettra à tous - grand public et techniciens - de suivre l'évolution du projet et d'accéder aux documents relatifs à son élaboration
- (6) Une information sera transmise aux communes pour publication éventuelle dans leurs magazines respectifs

I. Organisation mise en place pour assurer la concertation

1. Avec les élus du Syndicat Mixte et des communes membres des EPCI CASUD et CIVIS.

Historique :

En 2005, par délibération n°02.28-09/CS du 28 février 2005, les membres du Comité Syndical du SMEP/SCoT ont validé la décision d'engager la procédure d'élaboration du SCoT.

Ainsi, une définition des modalités de concertation publique avait été élaborée en février 2005 par délibération n°05.02.10/CS. Une première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a donc été diffusée en juin 2007 et une réunion « Personnes Publiques Associées » (P.P.A.) s'est tenue le 29 juin 2007.

Cependant, suite à l'élection de la nouvelle équipe en mai 2008, les élus ont décidé de se réapproprier la démarche S.Co.T. en retravaillant le P.A.D.D.

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 2 juin 2008, le Président a donc confirmé sa volonté d'un portage et d'un pilotage politique du S.Co.T., avec la mise en place de véritables délégations et une appropriation des différents dossiers par les vice-présidents et membres du Bureau.

Ainsi, les membres du Bureau se sont engagés dans une démarche de réécriture du P.A.D.D. lors de séances de travail sur les différentes thématiques que doit aborder un S.Co.T.

Les élus du syndicat ont été pleinement associés aux différentes étapes de la révision à travers les réunions des comités et bureaux syndicaux et dans le cadre de groupe de travail thématiques. Sont listées ci-après les dates des comités syndicaux et les sujets abordés.

Les comités syndicaux et réunions de travail

21/03/2013-09 : Création d'un groupe de travail d'aménagement et développement

21/06/2013-05 : Vote du diagnostic Territorial

21/06/2013-06 : Discussion autour d'un plan stratégique

21/06/2013-07 : Définition des besoins pour l'étude et le DAAC

04/11/2013-07 : Débat sur le futur Plan d'Aménagement et de développement durable

06/12/2013-05 : Débat sur le PADD

08/09/2014-05 : Point sur les travaux du SMEP et l'avancement des projets de territoire et du SCoT

01/12/2014-06 : Présentation des travaux de l'étude économique. « Etudes Stratégiques des filières économiques pour l'aménagement du territoire du Grand Sud »

2015 : 2 réunions organisées sur le PADD (juin et Septembre 2015)

04/06/2015-04 : Débat sur le futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable

04/09/2015-06 : finalisation du débat autour du PADD

18/11/2016-04 : Mise en place de l'hébergement du site Internet du SMEP du Grand Sud

18/11/2016-05 : Démarrage Etude Environnementale du SCoT Grand Sud

12/05/2017-08 : Validation de la nouvelle stratégie d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Sud

12/05/17-09 : Présentation de l'état d'avancement des travaux de l'Observatoire collaboratif des territoires ruraux
21/09/2017-06 : Elaboration « Note méthodologique » Positionnement des communes Grand Sud, vis-à-vis du SAR
21/09/2017-07 : PLHI - Avis du SMEP SCoT sur les orientations et le programme d'actions 2017-2022
14/12/2017-06 : Etat d'avancement des travaux du SCoT- par la CODRA et BIOTOPE
24/12/2018-05 : Présentation du projet finalisé du SCoT Grand Sud aux membres du Conseil Syndical du SMEP
24/12/2018-06 : Avis du SMEP sur le projet de PLU - Commune de Saint-Joseph
27/3/2019-04 : Finalisation du Projet SCoT

Envoi aux PPA selon l'article L121-4 du code de l'urbanisme qui définit les personnes publiques associées à l'élaboration du S.Co.T. ;

04/04/2013 : réunion avec les PPA Communes sur le lancement de la procédure de Concertation. Diverses remarques et avis ont été récoltés par mail à scotgrandsud@casud.re durant cette période

09/03/2016 : Envoi aux 10 communes sur le volet Economique et Commerces, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) en vue de la rencontre avec les différents maires

Mai 2016 : Rendu des Etudes Economiques sur la Finalisation du projet de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Territoire du SCoT Grand Sud aux 10 communes réalisé par le cabinet CERCIA Conseil et CODRA

25/09/2018 : Envoi au Syndicat Mixte de Pierrefonds, pour demande de position de l'aéroport sur le projet SCoT

29/10/18 : Envoi aux différents PAA ci-après pour consultations avant arrêt du SCoT

Courrier adressé à :

Monsieur le Préfet de La Réunion,
Monsieur le Président la Région Réunion
Monsieur le Président du Conseil Départemental de La Réunion
Monsieur Le Président du TCO
Monsieur le Président de la CIREST
Monsieur le Président de la CIVIS
Monsieur le Président de la CASUD
Monsieur le Président la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de La Réunion
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de La réunion
Monsieur le Directeur du Parc National de La Réunion
Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports de La Réunion

Monsieur le Directeur de la DEAL
Monsieur le Directeur de la DAAF
Secrétariat du CDPENAF

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Joseph
Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Philippe
Monsieur le Maire de la Commune de Petite-Ile
Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Pierre
Monsieur le Maire de la Commune du Tampon
Monsieur le Maire de la Commune de l'Entre-Deux

Comité syndical du 23 avril 2019-14h
Annexe N° 1 de la délibération n° 19.04.23-05/CS
Rapport sur le bilan de concertation et arrêt du SCoT

Monsieur le Maire de la Commune de Cilaos
Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Louis
Monsieur le Maire de la Commune de l'Etang-Salé
Monsieur le Maire de la Commune des Aviron
Sur le diagnostic :

Second semestre 2012 : Réalisation, du diagnostic territorial :

- Actualisation de l'état des lieux (Base DIAG SCoT Grand Sud 2008 notamment) : prise en compte des données récentes, réflexions nouvelles en cours (PLH, PDU), réalisation de fiches sur les sujets stratégiques (transports-déplacements, armature urbaine, déchets, énergie, équipements, démographie-emploi, économie...) ;
- Entretiens avec les communes (projets, attentes, enjeux...) réalisation de dossiers communaux (projets urbains, enjeux communautaires, cartographie) et diffusion.
- Entretiens avec les PPA, analyse
- Approche intégrée sur la problématique « accessibilité » (en prémices à la préparation du futur POE 2014-2020) ;
- Rédaction d'un rapport de mission compilant les éléments ci-dessus (dossier interne) ; les grands domaines du développement durable, constat/enjeux/pistes par thèmes

30/05/2013 : Réalisation du rapport Diagnostic du Grand Sud



20/10/2014 : Présentation du diagnostic des filières économiques du Grand Sud de La Réunion établi par le bureau d'études CODE.

Comité syndical du 23 avril 2019-14h
Annexe N° 1 de la délibération n° 19.04.23-05/CS
Rapport sur le bilan de concertation et arrêt du SCoT

II. La concertation auprès du grand public

1. Mise à disposition du public de registres d'avis

29-03-19 : Des registres d'avis ont été mis à disposition du public au siège des 10 communes du Grand Sud, précisément au niveau du service urbanisme.

Un registre a également été mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte ainsi que tous les documents en version papier, relatifs à l'avancée du projet de révision.

2. Organisation de réunions publiques

Dix réunions publiques ont eu lieu aux dates suivantes pour présenter et proposer à la population un débat sur les orientations du Scot Grand Sud ; conformément à l'art L.132-7, L.132-8, L.143-19, L.149-19, L.132-11, L.132-12, L.132-13 du code de l'urbanisme et dans le cadre des consultations avant arrêt du SCoT.

Une réunion publique a eu lieu pour les communes de :

- **Saint-Philippe, le 31 octobre 2018 de 09 h à 12 h** à la salle Henri Madoré
- **Saint-Joseph, le 31 octobre 2018 de 14h 30 à 17 h** à la salle paille en queue (pôle administratif communal) 250, rue Raphaël Babet.
- **Les Avirons, le 06 novembre 2018 de 09h à 12h** en Mairie des Avirons sise 61, avenue Général de Gaulle
- **L'Etang-Salé le 06 novembre 2018 de 14h à 17h** en Mairie de l'Etang Salé sise Avenue Raymond Barre.
- **Entre-Deux, le 08 novembre 2018 de 09h à 12h** à la salle « Animation et Loisirs » de la commune, Rue Grand Fond Extérieur
- **Saint-Louis, le 08 novembre 2018 de 14h à 17h** en Mairie de Saint-Louis sise 125, Avenue Principale
- **Cilaos, le 09 novembre de 09h à 12h**, salle multimédia Piton des Neiges Place Monseigneur De Langavant.
- **Petite-Ile, le 14 novembre 2018 de 09h à 12h**, Salle Le Fangourin sise 222, rue Mahé de Labourdonnais
- **Saint-Pierre, le 14 novembre 2018 de 14h à 17h**, Mairie de Saint-Pierre, sise rue Méziaire Guignard.

Tampon, le 05 décembre 2018 de 09 h à 12 h à la salle auditorium de la Médiathèque du Tampon- 16, Rue Victor Le Vigoureux- 97430 LE TAMPON

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

COMMUNIQUE OFFICIELS
Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION
PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA COTISATION ET DE LA LÉGALITÉ
ARRETÉ N°2018-2019
SOCIOLU
Emploi du 17 octobre 2018
Préfecture de la Réunion
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion

COMMUNIQUE
Les travaux de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît ont été effectués par Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

AVIS DE CONSTITUTION
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

COMMUNIQUE OFFICIELS
Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION
PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA COTISATION ET DE LA LÉGALITÉ
ARRETÉ N°2018-2020
SOCIOLU
Emploi du 17 octobre 2018
Préfecture de la Réunion
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

AVIS DE CONSTITUTION
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable

AVIS DE CONSTITUTION
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

COMMUNIQUE OFFICIELS
Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION
PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA COTISATION ET DE LA LÉGALITÉ
ARRETÉ N°2018-2021
SOCIOLU
Emploi du 17 octobre 2018
Préfecture de la Réunion
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion
M. MAURETTE
Vice-président de la Commission de la Réunion

COMMUNIQUE
Séance tenue le 02 octobre 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire a procédé à la nomination de la commission d'audit de la commune de Saint-Benoît.

AVIS DE CONSTITUTION
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable

AVIS DE CONSTITUTION
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable
Société anonyme à capital variable

La population a été informée à travers la diffusion d'un article/invitation, dans le QUOTIDIEN et le JIR couvrant l'ensemble de l'île, du 19 et 22 octobre 2018 et par la commune du Tampon, les 17 et 19 novembre 2018.

Pour ces deux séries de réunion, l'information a également été diffusée, sur le site internet du SCoT, permettant également à la population de laisser leur avis sur le projet SCoT.

Comité de l'Union du 23 avril 2019-14h
Annexe N°1 de la délibération n° 19.04.23-05/CS
Rapport sur le bilan de concertation et arrêt du SCoT



Les 10 réunions publiques se sont déroulées en présence de Monsieur Amine VALY, Directeur de Projet du SCoT ainsi que du cabinet CODRA.

a. Bilan de la première série de réunions du 31 octobre 2018 au 14 novembre 2018

Pas de remontée, ni d'observations apportées lors de ces rencontres publiques

b. Bilan de la seconde série de réunions du 05 décembre 2018

Pas d'observations

III. Les rencontres avec les Maires des 10 communes

- Le 17 mars 2017 : au Domaine des Pierres- Rencontre avec les maires des 10 communes du Sud
- Le 21 septembre 2018 : Rencontre à Saint-Pierre, avec les Maires des 10 Communes du Sud et des EPCI ;
- Le 20 mars 2019, Rencontre avec les Maires des 10 Communes du Sud, et de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, au Parc Techsud à Saint-Pierre en vue de la finalisation du projet SCoT

Etaient présents :

M. Gilles DURAND du cabinet CODRA

M. Amine VALY du SMEP

M. Patrick MALET - Maire de la commune de Saint-Louis

M. Michel FONTAINE - Maire de la commune de Saint-Pierre

M. Jean-Claude LACOUTURE - Maire de la commune de l'Etang-Salé

M. Yanis YEBO : représentant le maire de la commune de Cilaos

Mme Danielle LIONNET : représentant la CIVIS

M. Stéphan DIJOUX : représentant de la CIVIS

M. Lucien GIUDICELLI : Sous-Préfet de la commune de Saint-Pierre

M. Patrick LEBRETON : Président du SMEP/SCoT

M. THIEN AH KOON : Maire de la commune du Tampon

Mme Isabelle PARIS : Représentant le maire de la commune de l'Entre-Deux

M. Jean-Hugues LESQUELIN : Adjoint de la commune des Aviron

M. Olivier RIVIERE : Maire de la Commune de Saint-Philippe

M. Willy FLORIAN : Service urbanisme de la commune de l'Etang Salé

M. Stéphane EVENO : Directeur de Cabinet de la CASUD

M. Doris CARASSOU : DGS de la CASUD

M. Gilles VIENNE : Représentant de la CIVIS

M. Daniel GRONDIN : Mairie du Tampon

M. Fabio MIGUEL : CIVIS/DGAS

Mme Layla DESSAÏ : DGA de la commune de Saint-Louis

M. Idriss OMARJEE : Cabinet du Maire du Tampon

Suite à cette rencontre, un avis positif est donné par les Maires des communes et les Présidents d'EPCI pour l'arrêt du projet de SCoT Grand Sud le 23 avril 2019.

IV. Les outils de la communication et de la concertation

1. Le site internet du Syndicat Mixte

Actif depuis 2013, l'actualisation du site internet en 2018 a permis de mieux identifier le SCoT et la « révision du SCoT » en disposant de quelques rubriques avec des contenus explicatifs simples

Les rubriques figurant actuellement sur le site sont :

- LE SCOT :- qu'est ce qu'un SCOT
- - quel est le planning du SCOT
- - qui travaille à la mise en œuvre du SCOT
- - quels sont les documents constitutifs du SCOT
- - comment a été déterminé le périmètre du SCOT
- LE GAL : Mise en lien direct sur la page web du GAL GRAND SUD
- DOCUMENTATION : Toute la documentation en lien avec la finalisation du projet SCOT

L'organisation du site a permis d'accéder aisément aux documents ayant trait à la révision tout au long de la démarche, puisque **la page d'accueil identifie un paragraphe « DOCUMENTATION »** qui renvoie à l'ensemble des documents mis en ligne pour laisser un avis sur le projet avant arrêt. Le bandeau d'accueil du site identifie par ailleurs différents onglets notamment « le planning du Scot », qui travaille à la mise en œuvre du Scot, quels sont les documents constitutifs du Scot, comment a été déterminé le périmètre du Scot.

Au sein de la rubrique « **DOCUMENTATION** » sont listés avec des liens de téléchargement les documents produits tout au long de la procédure, notamment aux étapes du diagnostic, du PADD et du DOO, les objectifs de la révision, la procédure de révision,

Conclusion du bilan de la concertation mise en œuvre

Conformément au Code de l'urbanisme, la concertation pleine et sincère s'est déroulée tout au long du projet. Chaque étape de la révision a fait l'objet d'échanges et de concertation. Tous les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la concertation ont été respectés et réalisés conformément à ce qui était prévu dans la délibération de prescription de la révision et au-delà sur certains points :

Le dossier et les registres de concertation ont été mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte et aux 10 communes. Le dossier a été actualisé et consultable sur le site internet du syndicat mixte.

10 réunions publiques ont eu lieu aux différents endroits du territoire et informant des étapes de la révision tout au long de la procédure. Les personnes publiques et habitants et associations ont été informés de ces réunions par une publication dans la presse locale dans les 2 éditions couvrant l'ensemble du territoire

L'information était également en ligne sur le site internet du syndicat mixte.

Afin de respecter la mise en œuvre des modalités de concertation et conformément à la délibération votée, le projet sera, après arrêt, transmis pour avis aux EPCI et élus des communes avant validation et approbation par le syndicat.

